

Quelle est la prise en charge des frais d'hébergement ?

Les frais de journée sont principalement à la charge de l'Assurance Maladie.

Une participation financière reste cependant à la charge du résident (forfait journalier) sauf s'il est bénéficiaire de la couverture maladie universelle complémentaire.

Quels sont les effets de l'admission en MAS sur l'AAH ?

Les bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) accueillis en MAS perçoivent une allocation réduite, équivalent à 30 % du montant de l'AAH, à partir du premier jour du mois suivant une période de 60 jours révolus.

Comment formuler une demande d'orientation vers une maison d'accueil spécialisée ?

Pour bénéficier de cette orientation, il convient d'en faire la demande auprès de :

Maison départementale de l'autonomie

Centre Jean Monnet
12 quai de Bootz
CS 21429
53014 LAVAL cedex

Tél : 02 43 677 577

Fax : 02 43 59 96 40

Courriel : mda@lamayenne.fr



LES MAISONS D'ACCUEIL SPECIALISEES EN MAYENNE

Qu'est-ce qu'une maison d'accueil spécialisée ? (MAS)

Une maison d'accueil spécialisée est un établissement médico-social qui propose un hébergement à tout adulte en situation de handicap et de « grave dépendance ».

Pour être accueilli en MAS, l'état de santé de la personne doit nécessiter le recours à une tierce personne pour les actes essentiels de l'existence, une surveillance médicale ainsi que des soins constants.

L'accueil en MAS comprend également les services suivants :

- Les soins médicaux et paramédicaux
- Les aides à la vie courante
- L'accompagnement au quotidien par des activités à la vie sociale, occupationnelles ou d'animation



LES MAISONS D'ACCUEIL SPECIALISEES EN MAYENNE	NORD	MAS L'Océane	Résidence La Filousière 53104 MAYENNE www.epsms-mayenne.com	02 43 32 07 54 epsms.com@wanadoo.fr	Hébergement permanent	Handicap psychique nécessitant une surveillance médicale et des soins constants
		MAS Blanche Neige	5 rue de Normandie 53260 BAIS	02 43 37 95 07 foyer-blanche-neige@wanadoo.fr	Hébergement permanent	Déficients profonds, handicapés physiques ou non nécessitant une surveillance médicale et des soins constants
	CENTRE	MAS Thérèse Vohl	Foyer Thérèse Vohl 26 rue Jean de Sèze 53000 LAVAL www.foyertheresevohl.fr	02 43 59 26 26 foyer.laval@apf.asso.fr	Hébergement permanent et temporaire	Handicap moteur acquis par maladie, traumatisme et handicap évolutif nécessitant une surveillance médicale et des soins constants
			Foyer du Tertre Rue St Bernard de Clairvaux 53000 LAVAL www.foyertheresevohl.fr	02 43 68 42 09 foyer.laval@apf.asso.fr		
		MAS Le Bel Aubépin	2 rue de la Libération 53600 EVRON	02 43 01 62 54 secretariat.belaubepin@perrine-thulard.org	Hébergement permanent et temporaire	
	SUD	MAS Saint-Amadour	Lieu-dit St-Amadour 53800 LA SELLE CRAONNAISE http://pourvous.croix-rouge.fr	02 43 06 10 43 mas.stamadour@croix-rouge.fr	Hébergement permanent	Déficients mentaux profonds avec handicap associé ou non, moteurs, sensoriels nécessitant une surveillance médicale et des soins constants